



RÉSEAU DES
BIBLIOTHÈQUES
Ardèche Rhône Coiron

CONCOURS D'ÉCRITURE - THEME : LA PEUR

Règlement du concours

Article 1 - Présentation

Le Réseau des Bibliothèques Ardèche Rhône Coiron organise un concours d'écriture dans le cadre la manifestation nationale « Les Nuits de la Lecture ». En 2023, le thème retenu est « **La peur** ». Le concours est ouvert à compter du lundi 21 novembre jusqu'au mardi 10 janvier 2023, date limite du dépôt des textes.

Article 2 – Catégories

Le concours est gratuit et ouvert à tous les écrivains amateurs à partir de 9 ans, à l'exclusion des membres du jury. Chaque participant ne peut fournir qu'un seul texte parmi les 5 catégories suivantes :

- 1/ Enfants (9 à 11 ans) : « Texte poétique »
- 2/ Adolescents (11 à 18 ans) : « Nouvelle »
- 3/ Adolescents (11 à 18 ans) : « Poésie »
- 4/ Adultes (+ de 18 ans) : « Nouvelle »
- 5/ Adultes (+ de 18 ans) : « Poésie » adultes

Article 3 – Modalités de participation

Chaque participant ne peut fournir qu'un seul texte, en langue française.

Garantie d'anonymat :

Pour préserver l'anonymat ; le texte ne devra comporter ni nom, ni signature, ni aucun signe distinctif de l'auteur. Faire apparaître seulement le TITRE du texte en haut de la première page.

Le texte comportera 2 pages A4 maximum. Police de caractère Times New Roman ou Arial, taille 12, interligne 1,5. Chaque participant devra remplir un bulletin de participation disponible dans les bibliothèques du Réseau et sur le Portail Internet des bibliothèques :

<https://bibliotheques.ardecherhonecoiron.fr/>

Les participants devront adresser leur texte et leur bulletin de participation (en format pdf, word ou odt) par voie électronique à mediathequecruas@ardecherhonecoiron.fr

Les textes et bulletins pourront également être déposés sous enveloppe ou adressés par voie postale à la **Médiathèque de Cruas – Centre culturel Louis Aragon – 13 avenue Jean Moulin – 07350 Cruas**

La date limite d'envoi ou de dépôt des textes + formulaire est fixée au mardi 10 janvier 2023 minuit.

Article 4 – Jury

Le jury sera constitué de membres de l'équipe du Réseau des Bibliothèques Ardèche Rhône Coiron. Le jury se réserve le droit de refuser les textes qui ne rempliraient pas les critères du présent règlement ou qui seraient contraire à la loi, la morale, au respect des institutions et des personnes, qui inciteraient à la haine et à la discrimination.

Le jury sélectionnera un lauréat par catégorie. Les délibérations du jury sont confidentielles. La décision du jury est sans appel.

Les critères de sélection sont : le respect du thème du concours, la qualité de la langue, la qualité de la narration (nouvelles), le style, l'intérêt du récit, l'originalité de l'œuvre.

Article 5 – Information et dotation

Les lauréats seront informés par mail. Les textes retenus feront l'objet d'une lecture publique le vendredi 20 janvier 2023 à l'occasion des **Nuits de la lecture**. Les lauréats recevront en outre un prix sous forme de cadeau ou de bon cadeau.

Article 6 – Propriété intellectuelle

Les textes envoyés ne seront pas restitués. Les lauréats restent propriétaires de leur œuvre. Ils autorisent l'organisateur à publier, à reproduire et à communiquer au public leur texte sur tout support numérique ou papier. Cette autorisation exclue toute exploitation à caractère commercial ainsi que toute notion d'exclusivité.

Les données personnelles des participants sont utilisées aux seules fins de l'organisation du concours et ne seront en aucun cas communiquées à un organisme tiers.

Le fait de participer au concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement.